



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 8 avril 2019

**Information sur l'absence d'avis
de l'Autorité environnementale
de la région Occitanie
sur le PLU arrêté de la commune de Pouzols (34)**

n°saisine : 2019-7078
n°MRAe 2019AO34

Par courrier reçu par la DREAL le 8 janvier 2019, la commune de Pouzols a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet arrêté de PLU au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 8 avril 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).